

Augmentation de Capital de La Compagnie Internationale de Leasing –CIL

La Compagnie Internationale de Leasing –CIL– rappelle ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de 5 000 000 dinars par émission de **1 000 000** actions nouvelles gratuites.

Le capital social sera porté de **20 000 000 dinars** à **25 000 000 dinars** par l'incorporation de **5 000 000 dinars** à prélever sur le compte « réserves » et l'émission de **1 000 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à partir du **3 juin 2011** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **quatre (4) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissances des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Admission et Cotation en Bourse :

Les actions anciennes CIL seront négociables en bourse, droits d'attributions détachées, à partir du **3 juin 2011**

Les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en Bourse à partir du **3 juin 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution (Mnémonique : CIL11) seront négociables en Bourse à partir du **3 juin 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **3 juin 2011**.